



PRITH Bretagne

Journée du PRITH – 1er octobre 2019

Atelier 2 : Comment accompagner les personnes en situation de handicap en milieu carcéral (et à leur sortie)

Objectif de l'atelier

Identifier des pistes d'actions à mettre en œuvre dans le cadre du PRITH pour améliorer l'accompagnement dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Déroulé de l'atelier

La genèse de l'atelier : une saisine d'une intervenante à la prison des femmes en tant que conseillère Pôle emploi de l'agence Rennes Sud. Le souhait était d'entamer une réflexion sur le double empêchement dans l'accès à l'emploi que constituent l'emprisonnement et le handicap.

Présentation par le référent travail pénitentiaire grand ouest au département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive, direction interrégionale des services pénitentiaire, des modalités et du cadre du travail en prison.

Le tour de table a permis d'exprimer l'intérêt des participants, issus de structures et d'horizons différents, pour la thématique, mais aussi le besoin de connaissance sur le sujet et d'interconnaissance des partenaires, et la possibilité de relier ce sujets aux travaux engagés par chacun dans son champs d'intervention.

Introduction du sujet par Pôle emploi – Rennes sud et le référent travail pénitentiaire et rappel du cadre PRITH par la Direccte Bretagne

Pôle emploi intervient à la prison des femmes de Rennes une demi-journée par semaine, dès que la peine est aménageable. Elle compte 25 personnes en file active.

Au regard de l'emploi, ces publics sont confrontés au double empêchement que représente à la fois l'emprisonnement et le handicap.

La question du handicap n'est pas préparée en amont, la personne n'a pas de RQTH.

La préparation de la sortie n'est pas abordée à l'entrée en prison.

Le référent travail pénitentiaire présente les deux formes de travail en milieu pénitentiaire :

- Le service général : les détenus participent à l'entretien et au fonctionnement de la prison.
- L'atelier : les détenus travaillent en atelier pour le compte d'entreprises privées ou le SEP-RIEP (branche industriel du ministère de la justice)

Un besoin d'accompagnement à la prise en charge du handicap apparait, à priori plutôt sur une problématique psychique, toutefois la typologie des handicaps n'est pas définie.

Un projet d'implantation de structures adaptées (et de structures de l'IAE) est en cours de réflexion avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) de Bretagne ce qui nécessite en amont de caractériser les publics et leurs handicaps par un diagnostic des populations carcérales et des besoins d'adaptation du travail.



Echange sur le contexte

L'échange porte sur les différents temps du parcours de peine, l'entrée ou la sortie de prison, en fonction de la durée de la peine.

Il apparaît comme nécessaire d'identifier précisément les publics en lien avec les travaux entrepris par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) de Bretagne.

Les acteurs présents identifient la possibilité de se rapprocher des dispositifs suivant:

- VAE
- IAE
- ESAT
- Différent et compétent

Identification des besoins et proposition des pistes d'action

Sensibiliser les SPIP au parcours administratif vers la RQTH

Sensibiliser les entreprises au handicap et à la détention (un travail est engagé en ce sens avec la faculté de droit, sur l'élaboration d'un guide à destination des entreprises qui souhaitent s'engager).